

CONSEIL GENERAL DE CROY

Extrait du procès-verbal – Séance du 15.12.2025

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 4 – 2025 :

ACHAT ET INSTALLATION D'UN ROBOT-TONDEUSE

dédié à l'entretien de la zone sportive et de détente du Praz Amiet

Le Conseil général de Croy :

- Vu le Préavis municipal N° 4-2025 de l'objet précité
- Entendu le rapport de la Commission permanente chargée d'étudier cet objet
- Considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil général de Croy prend acte :

- Que cet objet sera comptabilisé au compte des investissements et n'aura donc aucun impact sur le Budget et le compte de fonctionnement de 2026
- D'amortir le montant net de l'investissement de manière linéaire et sur une période de 10 ans dès l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné (2027)

Le Conseil général de Croy décide :

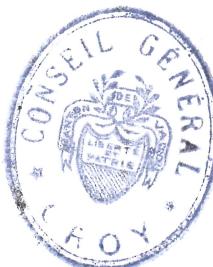
Art. 1 **D'autoriser la Municipalité à acquérir le robot-tondeuse tel que décrit**

Art. 2 **D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 16'000.-**

Art. 3 **De financer le montant de Fr. 16'000.- par la trésorerie courante**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Brügger".

La Secrétaire : Géraldine Brügger



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "F. Vauthier".

La Présidente : Fabienne Vauthier

Croy, le 15 décembre 2025



Préavis municipal n°4-2025

Conseil général du 15 décembre 2025

Préavis relatif à l'achat et l'installation d'un robot-tondeuse dédié à l'entretien de la zone sportive et de détente du Praz Amiet.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour objet de soumettre à votre examen et approbation l'achat et l'installation d'un robot-tondeuse dédié à l'entretien de la zone sportive et de détente du Praz Amiet, soit le terrain de foot et ses alentours, la place de jeux et la zone d'athlétisme.

I. Préambule

Nous entretenons aujourd'hui la zone sportive et de détente du Praz Amiet au moyen d'un tracteur-tondeuse et tondeuse classique. Le tracteur-tondeuse a aujourd'hui une quinzaine d'année et la partie tondeuse arrive en fin de vie. Les autres moyens communaux sont plus anciens et également en fin de vie.

Le tracteur-tondeuse avait en décembre 2010 une valeur à neuf avec les accessoires de CHF 36'500.00 et il est comptablement amorti. Son coût d'entretien annuel est en moyenne de CHF 3'000.00 pour la partie tonte et les équipements de déneigement.

L'employé communal en charge de tondre la zone sportive et de détente y consacre environ 140 heures par année. Cela représente 7% EPT (équivalent plein temps).

II. Description du projet

L'objet de l'achat est un robot-tondeuse Kress RTK. Le modèle KR 235 E 0AS retenu est piloté par GPS et peut être programmé par zone nécessitant des entretiens différents et des hauteurs de coupe différentes. Il est pourvu d'un système d'évitement d'obstacles.

La capacité du robot-tondeuse permet d'assurer une surface de 28'000m². La zone à tondre actuellement est de 14'000m² répartis en 5 zones.

Les avantages d'un tel achat pour la commune sont les suivants :

- Economie importante sur la main d'œuvre ;
- Terrain de football entretenu en permanence qui offre une qualité d'utilisation égale en tout temps ;
- Pas d'emploi excessif d'engrais car le robot-tondeur assure un mulching parfait, synonyme d'une fertilisation et d'une résistance de la couche de terrain supérieure ;
- Emissions de CO₂ fondamentalement inférieures au tracteur
- Coûts d'entretien annuels avantageux
- Pérennisation du tracteur actuel pour le déneigement des trottoirs

III. Coûts

Les coûts d'acquisition et d'installation se présentent comme suit :

- Robot-tondeuse – CHF 14'000.00
 - Préparation du robot, 1^{ère} programmation, mise en service - CHF 1'200.00
 - Divers accessoires – CHF 800.00
- Total (TVA incluse) – CHF 16'000.00

Coûts d'entretien annuels estimés - CHF 300.00 à CHF 400.00.

IV. Conclusion

Il s'agit d'une configuration heureuse et assez rare qui combine une économie en termes de main d'œuvre et d'équipement, une augmentation de la qualité de la prestation et un pas intéressant dans la direction d'un plus grand respect de l'environnement.

V. Proposition de décisions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame le Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Croy

en séance du 15 décembre 2025

- vu le préavis municipal No 4-2025 de l'objet précité,
- vu le rapport de la commission permanente chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil général de Croy prend acte :

- que cet objet sera comptabilisé au compte des investissements et n'aura donc aucun impact sur le budget et le compte de fonctionnement 2026 ;
- d'amortir le montant net de l'investissement de manière linéaire et sur une période de 10 ans, dès l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné (2027).

Le Conseil général de Croy décide :

Art.1 d'autoriser la Municipalité à acquérir le robot-tondeuse tel que décrit ;

Art.2 d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 16'000.00

Art.3 de financer le montant de CHF 16'000.00 par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2025

Au nom de la Municipalité :

Thierry Candaux
Syndic



Anna Montefusco
Secrétaire



Adopté lors du Conseil général du 15 décembre 2025

Au nom du Conseil général

Fabienne Vautier
Présidente



Géraldine Brügger
Secrétaire



Annexes uniquement en version électronique :

1. Extrait catalogue Kress
2. Plan des zones

Municipal en charge du dossier : Manuel Reis